



MÉMOIRE ET RETOUR D'EXPÉRIENCES

Avalanche du Nant Pcheu du 11 février 2018 © Karine Payot

LA GESTION DU RISQUE AVALANCHE DANS LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

Mathieu Tisné – gestionnaire des risques naturels pour la communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Située au pied du mont Blanc, la vallée de Chamonix est particulièrement exposée au risque avalanche. Avec plus de cent vingt couloirs d'avalanche identifiés, une population de plus de 13 000 habitants et une présence touristique pouvant atteindre plus de 100 000 personnes, l'enjeu de la gestion du risque avalanche est grand. Aujourd'hui, environ 43 % des bâtis sont situés dans le zonage d'aléa du Plan de prévention des risques avalanches (PPRA) de 2015.

Afin de garantir la sécurité de sa population, la mairie de Chamonix travaille sur une gestion intégrée et évolutive du risque avalanche.

Cette gestion se décline en trois phases. Une phase de planification en perpétuelle évolution, une phase de protection et une phase de gestion de crise en cas de situation critique.

- La phase de planification est sans doute l'étape la plus importante dans la gestion du risque. Plusieurs outils sont à la disposition de la commune, en commençant par le Plan

de prévention des risques avalanche (PPRA) élaboré par l'État, dans sa dernière version approuvée en 2015. Ce zonage réglemente l'utilisation des sols à l'échelle communale, en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Ce plan, qui vaut servitude au PLU, expose les obligations attachées à chaque parcelle cadastrale qui peuvent aller du respect de certaines conditions de construction jusqu'à l'interdiction de construire.

Ce PPRA permet donc de contrôler l'urbanisation afin de limiter l'exposition de la population à ce risque.

Dans sa dernière version, le PPRA intègre dorénavant les « zones d'aléa de référence exceptionnel », aussi appelées « zones jaunes », correspondant à une avalanche exceptionnelle dépassant le caractère centennal. Ces zones, dans lesquelles les prescriptions

de construction restent limitées, sont un nouveau dispositif de classement de l'aléa. Ce PPRA permet donc de contrôler l'urbanisation afin de limiter l'exposition de la population à ce risque.

Afin de sensibiliser la population à cette exposition au risque avalanche, la commune de Chamonix dispose d'un Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Ce document, à destination du public, reprend les informations sur les risques rencontrés sur le territoire et présente les mesures de prévention et de protection ainsi que les consignes de sécurité relatives à chacun de ces risques.

- Pour assurer sa protection, la commune de Chamonix dispose aussi de plusieurs dispositifs paravalanche. Outre la présence de huit PIDA (Plan d'intervention de déclenchement des avalanches) dans la vallée pour la sécurisation des domaines skiables, de la route départementale, du train du Montenvers et du tunnel du Mont-Blanc, il existe aussi de nombreux ouvrages de protection. Le plus imposant et célèbre d'entre eux est sans aucun doute



MÉMOIRE ET RETOUR D'EXPÉRIENCES

le paravalanche de Taconnaz. Situé au pied d'un couloir d'avalanche de près de 3000 m de dénivellé avec une zone de départ glaciaire, cet ouvrage fut construit à partir des années 1985 et plusieurs fois agrandi depuis. Avec une capacité de rétention d'environ 1,8 million de mètres cubes, il s'agit du plus grand dispositif de rétention du pays. On retrouve dans la vallée de nombreux autres ouvrages plus modestes, mais non moins importants puisqu'on recense sur la commune de Chamonix une trentaine d'ouvrages (digue, tourne, filets, claie, mur, râteliers...) qui sont régulièrement inspectés et entretenus.

Si malgré cette phase de planification et de protection, le risque s'avère trop élevé, des décisions d'évacuation, de confinement et de fermeture de routes peuvent être prises.

- Pour la phase de gestion de crise, la commission de sécurité « sécurité avalanche et risques naturels » composée des différents acteurs de la sécurité de la vallée (communes, consultants avalanches, Météo-France, services de secours, gendarmerie, domaines skiables, etc.) se réunit afin de décider des mesures de protection à mettre en place sur la vallée (fermeture de routes, confinement, évacuation...)

Le plus imposant et célèbre d'entre eux est sans aucun doute le paravalanche de Taconnaz. Avec une capacité de rétention d'environ 1,8 million de mètres cubes, il s'agit du plus grand dispositif de rétention du pays.

Afin de gérer au mieux ces périodes de crise, la commune dispose comme il se doit d'un Plan communal de sauvegarde (PCS) qui définit l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population face à une situation exceptionnelle.

Ce plan, rédigé en 2010, est régulièrement mis à jour et complété avec les retours de chaque situation de crise, l'actualisation des moyens disponibles ainsi que l'évolution de l'urbanisme sur le territoire. Plusieurs exercices sont organisés avec les différents acteurs présents dans ce plan afin de garantir une efficacité optimale en cas de situation de crise.

La commune dispose enfin d'un automate d'alerte. Cet outil est capital pour une gestion de crise efficace sur le territoire. Il permet

d'alerter et d'informer une partie ciblée de la population en un temps record (environ 30 000 personnes par heure) avec un retour et une validation de la réception de l'information de la part de chaque personne. Ce système est régulièrement mis à jour avec l'actualisation des données de chaque personne concernée.

La Communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB) participe au programme POIA-FEDER en mettant en œuvre



Panneau signalant un risque avalanche et interdisant le passage des piétons © Karine Payot

une stratégie d'actions novatrices de Gestion intégrée des risques naturels (GIRN) sur son territoire en devenant un Territoire alpin de gestion intégrée des risques naturels (TAGIRN).

Ce territoire volontaire a fait le constat des dispositifs, à ce jour, en place pour assurer sa gestion des risques. Les aspects réglementaires et régaliens sont bien en place. Des besoins spécifiques apparaissent dans la gestion quotidienne du risque. En effet, l'expérimentation locale a été nécessaire pour explorer de nouvelles méthodes de gestion des risques, mais ne s'avère parfois pas pleinement satisfaisante en phase opérationnelle. Porteuse de solutions, la communauté de communes souhaite développer de nouvelles actions expérimentales en matière de gestion intégrée des risques naturels.

Les objectifs, sur une durée de trois ans, à travers quatre actions, sont :

- donner un nouvel élan dans l'innovation en matière de gestion intégrée des risques sur le territoire intercommunal,



Paravalanche de Taconnaz en 2009 © Mairie de Chamonix-Mont-Blanc



Avalanche du Bourgeat le 9 janvier 2018 © Mairie de Chamonix-Mont-Blanc

- ▶ donner aux territoires la possibilité de mieux gérer les risques,
- ▶ accroître le partage d'expérience et de solidarité,
- ▶ financement d'une ingénierie d'animation locale spécifique,
- ▶ mise en œuvre d'actions adaptées (humains, financiers et techniques),
- ▶ transposition des actions à d'autres territoires alpins.

La démarche TAGIRN CCVCMB se concrétise par quatre actions :

- ❶ guide méthodologique pour assurer un diagnostic simplifié des ouvrages de protection (avalanches/ chute de blocs/éboulements...).
- ❷ mission accompagnement - expertise avalanches.
- ❸ enquêtes de perception et actions adaptées pour améliorer l'éducation et l'information préventive.
- ❹ extension pluricommunale d'un outil d'alerte.

UN HIVER 2017/2018 INTENSE...

Cet hiver là fut très intense dans la vallée de Chamonix avec des cumuls de neige pouvant atteindre les douze mètres, des vents mesurés à 250 km/h à l'aiguille du Midi et l'équivalent de 5 mois de précipitations entre le 7 décembre et le 22 janvier 2018.

Le risque d'avalanche a été important tout au long de l'hiver atteignant même le niveau 5 (sur une échelle de 5) le 4, le 21 et le 22 janvier 2018.

Le risque d'avalanche a été important tout au long de l'hiver atteignant même le niveau 5 (sur une échelle de 5) le 4, le 21 et le 22 janvier 2018.

Ces conditions particulièrement difficiles ont entraîné de nombreuses fermetures de routes à cause du risque d'avalanche trop élevé (Plus de dix-huit jours de fermeture pour le col des Montets, trois jours et demi pour la route de la Fis, du Tour, du Planet et des Gaillands).

La commune de Vallorcine, voisine de Chamonix s'est retrouvée totalement isolée à deux reprises le 4 et le 21 janvier 2018.

À cause de ces forts cumuls de neige associés à des remontées de pluie jusqu'à des altitudes relativement hautes, plusieurs grosses avalanches sont descendues jusque dans la vallée sans faire de dégâts.

Seule l'avalanche du Bourgeat, le 9 janvier 2018, sur la commune voisine des Houches, a provoqué quelques dégâts matériels dus à l'aérosol qui a dépassé le système paravalanche

dédié et atteint des habitations et voies de communication. Une ligne haute tension a été détruite lors de cet événement. Une étude visant à évaluer l'ouvrage ainsi qu'à étudier d'éventuels compléments est en cours.

Au cours de cet hiver, l'automate d'alerte a été déclenché soixante-douze fois, dont quarante-six fois à destination de la population

Au cours de cet hiver, l'automate d'alerte a été déclenché soixante-douze fois, dont quarante-six fois à destination de la population. La commission de sécurité s'est, elle, réunie dix-neuf fois au cours de l'hiver. Plusieurs évacuations et confinements ont été décidés sur certains secteurs particulièrement exposés de la commune.

Grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs de la vallée, et à une gestion efficace aucun dégât humain ou matériel important n'est à déplorer.

L'hiver 2017/2018 restera cependant dans les mémoires locales comme un hiver intense.